

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Eugène Galloy, 12 décembre 1886](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Eugène Galloy, 12 décembre 1886

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (26)

Collation 2 p. (262r, 263v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Galloy, 12 décembre 1886, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52237>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 décembre 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - FamiliLettres

Destinataire [Galloy, Eugène](#)

Lieu de destination 11, rue Saint-Joseph, Fumay (Ardennes)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre de Galloy du 30 novembre 1886. Il lui envoie la série des dix études sociales et les trois derniers numéros du journal *Le Devoir*, et il lui annonce l'envoi du numéro du 19 décembre du journal. Sur la fédération des chambres syndicales : Godin pense qu'il ne faut pas actuellement inciter les ouvriers à constituer des syndicats car ils risquent d'être congédiés par les chefs d'industrie. Sur une pétition en faveur d'un minimum salarial. Godin informe Galloy qu'il envisage de déposer à la Chambre des députés une pétition signée par les ouvriers et les patrons relative à la loi sur les syndicats, pour réclamer la garantie d'un minimum salarial dans chaque branche d'industrie. Notes La loi française relative à la création de syndicats professionnels, dite loi Waldeck-Rousseau, est adoptée par la Chambre des députés le 21 mars 1884.

## Mots-clés

[Emploi](#), [Livres](#), [Pétitions](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées [Assemblée nationale \(France\)](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Études sociales n° 1 : Le Familistère\*, Guise, Imprimerie Baré, 1884.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Études sociales n° 2 : La réforme électorale et la révision constitutionnelle\*, Guise, Imprimerie Baré, \[1884\].](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Études sociales n° 3 : L'arbitrage international et le désarmement européen\*, Guise, Imprimerie Baré, \[1884\].](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Études sociales n° 4 : L'hérédité de l'État ou la réforme des impôts\*, Guise, Librairie du Familistère, 1884.](#)
- Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 5 : Associations ouvrières : enquête de la commission extra-parlementaire au ministère de l'Intérieur : déposition de M. Godin...*, Guise, Imprimerie Baré, 1884.
- Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 6 : Ni impôts, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques*, Guise, Librairie du Familistère, [1886].
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Études sociales n° 7 : Travail et consommation par l'hérédité nationale\*, Guise, Librairie du Familistère, \[1886\].](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Études sociales n° 8 : L'hérédité nationale : objections, questions, réponses\*, Guise, Imprimerie Baré, \[1886\].](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Études sociales n° 9 : Extinction de la misère par la mutualité nationale\*, Guise, Librairie du Familistère, \[1886\].](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Études sociales n° 10 : Scrutin national au bulletin de liste et renouvellement partiel annuel\*, Guise, Librairie du Familistère, \[1886\].](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 12 décembre 1886 262

A Monsieur Eugène Galloy,  
secrétaire de la Chambre Syndicale  
des Ouvriers ardoisiers de Fumay,

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 30  
Novembre dernier. En réponse, je vous  
envoie une série de deux études sociales  
que vous lirez, je pense, avec intérêt  
vous et vos camarades. Je vous adresse,  
en outre, les trois derniers numéros  
du journal Le Devoir, et vous recevrez  
en son temps le numéro du 19<sup>e</sup> qui  
contiendra des choses se rattachant aux  
questions que vous m'avez posées.

Quant à la fédération des chambres  
syndicales j'y vois, pour le moment,  
certaines difficultés. Les ouvriers m'é-  
crivent, de différents côtés, que ceux de leurs  
camarades qui ont, jusqu'à ce jour,  
voulu constituer des syndicats dans leurs  
professions, ont été congédiés par les  
patrons

En présence de cette résistance de la part des chefs d'industrie, je crois qu'il y a lieu de ne pas engager les ouvriers à perdre leur gagne-pain. Mais, je me préoccupe en ce moment même de faire une Pétition à la Chambre des Députés, pétition qui serait signée par le plus grand nombre possible d'ouvriers et de patrons.

Cette pétition aurait pour objet d'obtenir que la loi sur les Syndicats ne soit pas abandonnée au bon plaisir de ceux qui veulent en empêcher l'application.

Elle demanderait, en outre, la garantie d'un minimum de salaires, placé sous le contrôle des Unions syndicales. Ce minimum de salaires serait applicable à toutes les industries de même genre, et les patrons n'auraient plus le droit de baisser les salaires suivant leurs caprices et leur bon plaisir.

Je vous enverrai dans quelque temps un modèle de cette pétition, afin de savoir si elle aurait l'assentiment des ouvriers de votre contrée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon dévouement.

Godwin